



2023/58

DEPARTEMENT DU LOT

COMMUNE DE LIMOGNE EN QUERCY
ARRONDISSEMENT DE CAHORS

EXTRAIT DU REGISTRE DES ARRÊTÉS DU MAIRE N° 54
Réglementation temporaire / Permission de voirie

Le Maire de la commune de LIMOGNE EN QUERCY (Lot)

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment les articles L 2212-2 et L 2213-1

Vu le code de la route ;

Vu le code de la voirie routière ;

Vu la demande en date du 17/05/2023 de M. Mathieu MERCADIER, souhaitant effectuer des travaux de réfection de logements avec évacuation de gravats, occupant temporairement le domaine public du 61 au 71 rue de Lugagnac ;

Considérant qu'il y a lieu de prendre des mesures dans le but de garantir la sécurité du public pendant les travaux ;

ARRÊTE :

Article 1^{er} : A compter du 19/05/2023 à 8h00 au 30/09/2023 à 18h00, M. MERCADIER Mathieu est autorisé ponctuellement en journée sur des plages horaires courtes, à effectuer les travaux sus-nommés et à procéder au stationnement d'un camion au pied de l'immeuble du 61 au 71 rue de Lugagnac.

Article 2 : Ces travaux nécessiteront les dispositions suivantes :

- stationnement : interdit aux abords du chantier ;
- circulation : aucune interdiction mise en place ;
- sécurité : les piétons devront emprunter le trottoir opposé.

Article 3 : La signalisation sera mise en place par le pétitionnaire.

Article 4 : Le pétitionnaire occupera temporairement le domaine public et veillera à préserver les droits des tiers. Il sera en outre responsable de tous les dommages et accidents pouvant résulter des travaux.

Article 5 : Aussitôt après l'achèvement des travaux, le permissionnaire sera tenu d'enlever tous les décombres, terres, dépôts de matériaux, gravais, immondices et de réparer immédiatement tous les dommages qu'il aura pu causer à la voie publique et à ses dépendances.

Article 6 : Le Maire et Le Chef de Brigade de Gendarmerie seront chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à LIMOGNE EN QUERCY, le 19/05/2023,

Affiché le 19/05/2023

Publication registre le 19/05/2023

Le Maire,

Jean-Claude VIALETTE.

